

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice – Solidarité

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Projet de Développement Rural Intégré pour la Relance de l'Horticulture et Forages en Guinée, Phase II (PDRI-RHFG 2)

Financement : - Banque Arabe pour le Développement Economique
en Afrique (BADEA),
- Fonds Saoudien pour le Développement (FSD) et
- Fonds de l'OPEP pour le Développement International
(OPEC FOND)
- Gouvernement Guinéen

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET ET TERMES DE REFERENCE

**Pour le recrutement du personnel complémentaire de
l'Unité de Gestion du Projet (UGP) et des Unités
d'Exécution du Projet (UEP)**

Réf. AMI N° 001 MA/CAB/PDRI-RHFG2/2026

Août 2026

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET (AMI)

N°001MA/CAB/PDRI-RHFG 2/2026

Recrutement de personnel complémentaire pour l'Unité de Gestion du Projet (UGP) et les Unités d'Exécution du Projet (UEP) du Projet de Développement Rural Intégré pour la Relance de l'Horticulture et Forage en Guinée, Phase 2 (PDRI-RHFG Phase 2)

1. Contexte et justification

La République de Guinée a obtenu des prêts auprès de la **Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA)**, le **Fonds Saoudien de Développement (FSD)** et le **Fonds de l'OPEP pour le Développement International (OPEC FOND)**, pour financer les activités de la phase 2 du **Projet de Développement Rural Intégré pour la Relance de l'Horticulture et Forages en Guinée**.

Conformément à l'Accord de Prêt, l'Emprunteur exécute le Projet par l'intermédiaire du Ministère de l'Agriculture, à travers une Unité de Gestion du Projet (UGP) dont le siège est établi à Mamou, avec un bureau de liaison à Conakry, et quatre Unités d'Exécution du Projet (UEP) rattachées à l'UGP et implantées respectivement à Boké Kankan, Labé et Macenta.

L'UGP et des UEP doivent être composés de cadres et d'ingénieurs justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins quinze (15) ans dans leur domaine de spécialisation.

Dans ce cadre, le Ministère de l'Agriculture, à travers l'UGP du Projet, lance le présent Avis à Manifestation d'Intérêt en vue du recrutement du personnel complémentaire ci-après, sur la base de contrats individuels de prestation de services.

2. Objet de l'avis et postes concernés

Le présent avis concerne les postes suivants, dont les Termes de Référence détaillés figurent en annexe :

N°	Poste	Nombre	Lieu d'affectation	Rattachement
1	Ingénieur(e) chargé(e) des Infrastructures (AHA, Pistes, Constructions)	01	Siège de l'UGP à Mamou, avec missions fréquentes et prolongées dans les quatre (4) régions d'intervention du Projet (Boké, Kankan, Macenta, Labé)	Coordonnateur National de l'UGP
2	Ingénieur(e) Agronome	01	Siège de l'UGP à Mamou, avec missions fréquentes et prolongées dans les quatre (4) régions d'intervention du Projet (Boké, Kankan, Macenta, Labé)	Coordonnateur National de l'UGP
3	Responsable chargé(e) de la Passation des Marchés	01	Siège de l'UGP à Mamou	Coordonnateur National de l'UGP

N°	Poste	Nombre	Lieu d'affectation	Rattachement
4	Chef (fe) d'Antenne régionale (Responsable UEP) de Boké	01	Siège de l'UEP de Boké	Coordonnateur National de l'UGP
5	Chef (fe) d'Antenne régionale (Responsable UEP) de Kankan	01	Siège de l'UEP de Kankan	Coordonnateur National de l'UGP
6	Chef (fe) d'Antenne régionale (Responsable UEP) de Labé	01	Siège de l'UEP de Labé	Coordonnateur National de l'UGP
7	Chef (fe) d'Antenne régionale (Responsable UEP) de Macenta	01	Siège de l'UEP de Macenta	Coordonnateur National de l'UGP

Soit un total de sept (7) postes à pourvoir, dont quatre (3) postes basés au siège de l'UGP à Mamou et quatre (4) postes de Chef(e)s d'Antenne régionale, à raison d'un poste par Unité d'Exécution du Projet (Boké, Kankan, Labé et Macenta).

3. Nature et durée des contrats

Les postes ci-dessus sont pourvus sur la base de contrats individuels de prestation de services, d'une durée initiale d'un (1) an renouvelable en fonction des performances constatées et de la disponibilité des financements, sur toute la durée d'exécution du Projet.

Le recrutement de l'ensemble du personnel de l'UGP et des UEP, ainsi que toute décision relative à leur maintien en poste, est soumis à l'approbation préalable des partenaires techniques et financier du Projet (BADEA, FSD, Fonds OPEP), conformément à l'Accord de Prêt.

4. Composition du dossier de candidature

- Une lettre de motivation adressée à Monsieur le Ministre de l'Agriculture précisant le poste sollicité ;
- Un Curriculum Vitae (CV) détaillé, daté et signé, faisant ressortir les qualifications, l'expérience professionnelle et les références vérifiables ;
- Les copies légalisées des diplômes et attestations requis pour le poste ;
- Les copies des attestations ou certificats de travail justifiant l'expérience professionnelle déclarée ;
- Une copie de la carte d'identité nationale ou du passeport en cours de validité ;
- Un extrait de casier judiciaire datant de moins de trois (3) mois

5. Méthode et critères de sélection

La sélection sera effectuée par voie de consultation individuelle, à partir d'une liste restreinte et sur la base de l'examen comparatif des qualifications académiques, de l'expérience professionnelle générale et spécifique, et le cas échéant d'un entretien technique, conformément au cadre Général de la Gestion des Investissements Publics en République de Guinée et aux procédures de sélection de consultants individuels applicables aux projets cofinancés par la BADEA, le FSD et Fonds OPEP.

Seuls les candidats présélectionnés sur dossier seront convoqués à l'entretien. La liste des candidats retenus sera soumise à la non-objection préalable des partenaires techniques et financiers avant toute notification.

6. Dépôt des candidatures

Les dossiers de candidature, portant la mention « Candidature au poste de [intitulé précis du poste] - AMI N° 001 MA/CAB/PDRI-RHFG2/2026 », devront être envoyés au plus tard le 10 septembre 2026 à 12 h 00 (heure locale), aux adresses suivantes :

- Par voie électronique à l'adresse : dna.gr@agriculture.gov.gn et cep_ps2040@agriculture.gov.gn .

Les candidatures féminines et celles des ressortissants des régions d'intervention du Projet sont vivement encouragées. Le Ministère se réserve le droit de ne donner aucune suite au présent avis.

7. Renseignements complémentaires

Des informations complémentaires, notamment les Termes de Référence détaillés de chaque poste, peuvent être obtenues aux adresses mentionnées au point 6 ci-dessus, aux heures ouvrables.

Conakry, le.... Août 2026

Ministère de l'Agriculture

ANNEXES : TERMES DE REFERENCE PAR POSTE

Les Termes de Référence ci-après précisent les conditions et détails de chaque poste :

- I. le contexte, la justification du Projet et l'intérêt du recrutement du poste ;
- II. les qualifications requises ;
- III. les responsabilités et principales tâches ;
- IV. les résultats et rendements attendus ;
- V. le lieu d'affectation ;
- VI. les conditions à remplir.

TERMES DE REFERENCE N° 001

Intitulé du poste : Ingénieur(e) Génie Civil/Génie Rural, chargé(e) des Infrastructures de base (Aménagements Hydro-Agricoles, Pistes rurales, Constructions)

Rattachement hiérarchique : Coordonnateur National de l'UGP

Lieu d'affectation : Siège de l'UGP à Mamou, avec missions fréquentes et prolongées dans les quatre (4) régions d'intervention du Projet (Boké, Kankan, Labé et Macenta)

Nombre de poste(s) : 01

Nature du contrat : Contrat individuel de prestation de services, durée initiale d'un (01) an renouvelable

Projet : Projet de Développement Rural Intégré pour la Relance de l'Horticulture et Forages en Guinée, Phase II (PDRI-RHFG Phase 2)

I. Contexte, justification du Projet et intérêt du recrutement du poste

Conformément à l'Accord de Prêt conclu entre la République de Guinée et la **BADEA**, l'Emprunteur exécute le Projet par l'intermédiaire du **Ministère de l'Agriculture**, en tant qu'Agence d'Exécution et à travers une **Unité de Gestion du Projet (UGP)** basée à Mamou et quatre Unités d'Exécution du Projet (UEP) implantées à Kankan, Macenta, Boké et Labé. L'Accord de Prêt (Section 3.02) prévoit expressément, au sein du personnel de l'UGP, **un(e) Ingénieur(e)** dans le domaine des infrastructures de base couvrant les pistes, les aménagements et les constructions.

Le Projet comporte en effet une composante importante de réhabilitation et de construction d'aménagements hydro-agricoles (AHA), de pistes de désenclavement des zones de production, d'ouvrages de franchissement et d'infrastructures socio-économiques connexes (magasins de stockage, marchés ruraux, aires de séchage, etc.).

Le présent recrutement vise à doter l'UGP d'une expertise technique de haut niveau, indispensable à la bonne conception, à la supervision et au contrôle de qualité de ces ouvrages, ainsi qu'au respect des délais, des coûts et des normes techniques et environnementales exigés par les partenaires techniques et financiers.

II. Qualifications requises pour le poste

- Être titulaire d'un diplôme d'ingénieur (Bac+5 au moins) en Génie Civil, Génie Rural, Travaux Publics ou discipline équivalente, délivré par une école ou université reconnue ;
- Justifier d'une expérience professionnelle générale d'au moins quinze (15) ans, dont au moins dix (10) ans dans la conception, le suivi et le contrôle de travaux d'infrastructures rurales (pistes rurales, aménagements hydro-agricoles, bâtiments et ouvrages connexes) ;

- Avoir une expérience avérée dans la mise en œuvre de projets financés par des partenaires techniques et financiers multilatéraux ou bilatéraux (BADEA, OFID, FSD, BAD, Banque mondiale, FIDA ou similaires) ; une expérience antérieure au sein d'une UGP/UEP d'un des partenaires techniques et financiers du projet constitue un atout ;
- Maîtriser les outils de conception et de dimensionnement technique (AutoCAD, logiciels de calcul de structures, logiciels de conception de pistes/aménagements) ;
- Avoir une bonne connaissance des procédures de passation des marchés de travaux et des procédures de supervision de chantier des partenaires techniques et financiers internationaux ;
- Avoir une bonne capacité rédactionnelle (rapports techniques) et une bonne maîtrise des outils bureautiques courants ;
- Être titulaire du permis de conduire et disposé(e) à effectuer de fréquentes missions de terrain, y compris en zones rurales enclavées.

III. Responsabilités et principales tâches

- Assurer la supervision technique de la conception et de l'exécution des infrastructures financées par le Projet (pistes rurales, aménagements hydro-agricoles, constructions socio-économiques) ;
- Elaborer et/ou valider les termes de référence, cahiers des charges techniques et dossiers d'appel d'offres (DAO) relatifs aux infrastructures ;
- Assurer le suivi et le contrôle de la qualité des travaux exécutés par les entreprises, en liaison avec les bureaux de contrôle, les directions techniques concernées et de maîtrise d'œuvre ;
- Participer aux réceptions provisoires et définitives des ouvrages et infrastructures réalisés ;
- Contribuer à l'élaboration du Plan de Travail et Budget Annuel (PTBA) pour la composante 1 (Développement des infrastructures de production agricole) ;
- Assurer la coordination technique avec les Chefs d'Antenne régionale (Responsables des UEP) pour le suivi des chantiers dans les régions ;
- Veiller à la prise en compte des aspects de sauvegarde environnementale et sociale dans l'exécution des travaux ;
- Produire les rapports techniques périodiques (mensuels, trimestriels) sur l'état d'avancement physique des infrastructures, à l'attention du Coordonnateur National et des partenaires techniques et financiers.

IV. Résultats et rendements attendus

- Les infrastructures (AHA, pistes rurales, ouvrages de franchissement, constructions) sont réalisées conformément aux normes techniques, aux délais contractuels et aux coûts prévus ;
- Les rapports de supervision technique sont produits régulièrement et transmis dans les délais requis ;

- Le taux d'exécution physique des travaux d'infrastructures est conforme aux prévisions du PTBA ;
- Les non-conformités techniques et les malfaçons sont détectées et corrigées avant réception ;
- Les ouvrages réceptionnés sont fonctionnels et mis à la disposition des bénéficiaires dans les délais.

V. Lieu d'affectation

Le poste est basé au Siège de l'UGP à Mamou, avec missions fréquentes et prolongées dans les quatre (4) régions d'intervention du Projet (Boké, Kankan, Macenta, Labé). Le/la titulaire du poste doit se conformer aux instructions de mission émises par le Coordonnateur National de l'UGP et, le cas échéant, par le Responsable de l'UEP concernée.

VI. Conditions à remplir

- Être de nationalité guinéenne ou justifier d'un statut permettant l'exercice de la fonction en République de Guinée ;
- Jouir de ses droits civiques et présenter un casier judiciaire vierge (bulletin n°3 ou équivalent) ;
- Être disponible immédiatement et à temps plein pour la durée du contrat ;
- Être en bonne condition physique, mentale et disposé(e) à effectuer de fréquentes missions de terrain, y compris en zones rurales enclavées ;
- Ne pas être frappé(e) d'une incompatibilité, d'âge à la retraite ou d'un conflit d'intérêt avec les entreprises, bureaux d'études ou fournisseurs susceptibles de contracter avec le présent Projet;
- Avoir une bonne maîtrise du français, à l'oral comme à l'écrit et au moins une langue nationale; la connaissance de l'anglais et/ou de l'arabe constitue un atout ;
- Avoir une bonne maîtrise des outils informatiques courants (traitement de texte, tableur, messagerie électronique) ;
- Accepter que sa nomination, comme celle de l'ensemble du personnel de l'UGP et des UEP, soit soumise à l'approbation préalable des partenaires techniques et financiers du Projet (BADEA, FSD, OFID), conformément à l'Accord de Prêt.

TERMES DE REFERENCE N° 002

Intitule du poste : Ingénieur(e) Agronome

Rattachement hiérarchique : Coordonnateur National de l'UGP

Lieu d'affectation : Siège de l'UGP à Mamou, avec missions fréquentes et prolongées dans les quatre (4) régions d'intervention du Projet (Boké, Kankan, Labé et Macenta)

Nombre de poste(s) : 01

Nature du contrat : Contrat individuel de prestation de services, durée initiale d'un (01) an renouvelable

Projet : Projet de Développement Rural Intégré pour la Relance de l'Horticulture et Forages en Guinée, Phase II (PDRI-RHFG Phase 2)

I. Contexte, justification du Projet et intérêt du recrutement du poste

L'Accord de Prêt (Section 3.02) prévoit, au sein du personnel de l'UGP, **un(e) Ingénieur(e) agronome**. Les aménagements hydro-agricoles et les autres investissements structurants réalisés par le Projet ne peuvent produire les impacts attendus sur la production et les revenus agricoles qu'accompagnés d'un encadrement technique agricole de qualité.

Le recrutement d'un(e) Ingénieur(e) Agronome vise à assurer l'appui-conseil technique aux exploitants et aux organisations de producteurs bénéficiaires des aménagements, à favoriser l'intensification et la diversification des productions et à consolider la durabilité des acquis du Projet en matière de développement agricole.

II. Qualifications requises pour le poste

- Être titulaire d'un diplôme d'ingénieur agronome (Bac+5 au moins) ou d'un diplôme équivalent en sciences agronomiques, délivré par une école ou université reconnue ;
- Justifier d'une expérience professionnelle générale d'au moins quinze (15) ans, dont au moins dix (10) ans dans l'appui-conseil agricole, la vulgarisation ou l'appui à la structuration des organisations de producteurs, de préférence en zone agro-écologique similaire de Guinée;
- Avoir une bonne connaissance des filières agricoles porteuses de la zone du Projet (riz, cultures maraîchères, cultures pérennes (mangue, anacarde, café, cacao, etc.) ;
- Avoir une expérience de travail dans des projets de développement rural financés par des partenaires techniques et financiers internationaux ;
- Avoir de bonnes capacités d'animation, de formation et de facilitation auprès des producteurs et de leurs organisations ;
- Avoir une bonne capacité rédactionnelle et une bonne maîtrise des outils de suivi des campagnes agricoles.

III. Responsabilités et principales tâches

- Assurer l'appui-conseil technique aux bénéficiaires exploitant les aménagements hydro-agricoles réalisés par le Projet ;
- Encadrer la mise en œuvre des itinéraires techniques appropriés sur les périmètres et bas-fonds aménagés ;
- Appuyer la structuration, le renforcement des capacités et la professionnalisation des organisations de producteurs (OP) et coopératives ;
- Assurer la liaison avec les structures nationales de recherche agronomique et de vulgarisation ;
- Suivre l'évolution des superficies emblavées, des rendements et des productions sur les périmètres aménagés ;
- Contribuer à l'élaboration du PTBA pour les composantes d'appui à la production agricole (C1. Développement des systèmes de production agricole, C2. Développement des chaînes de valeur et accès aux marchés et C3. Gouvernance et renforcement des capacités) ;
- Organiser des sessions de formation et de démonstration au profit des producteurs et des agents des UEP ;
- Produire les rapports périodiques de suivi de campagne agricole.

IV. Résultats et rendements attendus

- Les rendements et la production agricole sur les périmètres et bas-fonds aménagés par le Projet sont améliorés conformément aux cibles du cadre logique axé sur les résultats;
- Les organisations de producteurs bénéficiaires sont structurées, formées et fonctionnelles ;
- Les rapports de suivi de campagne agricole sont produits et transmis dans les délais requis ;
- Le taux de mise en valeur effective des aménagements hydro-agricoles est conforme aux objectifs du Projet.

V. Lieu d'affectation

Le poste est basé au Siège de l'UGP à Mamou, avec missions fréquentes et prolongées dans les quatre (4) régions d'intervention du Projet (Boké, Kankan, Macenta, Labé). Le/la titulaire du poste doit se conformer aux instructions de mission émises par le Coordonnateur National de l'UGP et, le cas échéant, par le Responsable de l'UEP concernée.

VI. Conditions à remplir

- Être de nationalité guinéenne ou justifier d'un statut permettant l'exercice de la fonction en République de Guinée ;
- Jouir de ses droits civiques et présenter un casier judiciaire vierge (bulletin n°3 ou équivalent) ;
- Être disponible immédiatement et à temps plein pour la durée du contrat ;

- Être en bonne condition physique, mentale et disposé(e) à effectuer de fréquentes missions de terrain, y compris en zones rurales enclavées ;
- Ne pas être frappé(e) d'une incompatibilité, d'âge à la retraite ou d'un conflit d'intérêt avec les entreprises, bureaux d'études ou fournisseurs susceptibles de contracter avec le présent Projet;
- Avoir une bonne maîtrise du français, à l'oral comme à l'écrit et au moins une langue nationale; la connaissance de l'anglais et/ou de l'arabe constitue un atout ;
- Avoir une bonne maîtrise des outils informatiques courants (traitement de texte, tableur, messagerie électronique) ;
- Accepter que sa nomination, comme celle de l'ensemble du personnel de l'UGP et des UEP, soit soumise à l'approbation préalable des partenaires techniques et financiers du Projet (BADEA, FSD, Fonds OPEP), conformément à l'Accord de Prêt.

TERMES DE REFERENCE N° 003

Titre du poste : Responsable de Passation des Marchés

Rattachement hiérarchique : Coordonnateur National de l'UGP

Lieu d'affectation : Siège de l'UGP à Mamou

Nombre de poste(s) : 01

Nature du contrat : Contrat individuel de prestation de services, durée initiale d'un (01) an renouvelable

Projet : Projet de Développement Rural Intégré pour la Relance de l'Horticulture et Forages en Guinée, Phase II (PDRI-RHFG Phase 2)

I. Contexte, justification du Projet et intérêt du recrutement du poste

L'Accord de Prêt (Section 3.02) prévoit expressément, au sein du personnel de l'UGP, un spécialiste en passation des marchés. La bonne gouvernance, la transparence et l'efficacité de la gestion des marchés publics (travaux, biens, services et prestations de consultants) conditionnent directement l'atteinte des objectifs du Projet ainsi que le respect des procédures des trois partenaires techniques et financiers (BADEA, FSD, Fonds OPEP).

Le recrutement d'un(e) Responsable de Passation des Marchés qualifié(e) vise à sécuriser l'ensemble du cycle de passation des marchés du Projet, de la planification à l'exécution des contrats, en conformité avec les procédures nationales et celles des partenaires techniques et financiers.

II. Qualifications requises pour le poste

- Être titulaire d'un diplôme (Bac+4 au moins) en gestion, droit, économie, ingénierie ou discipline équivalente, avec une spécialisation en passation des marchés publics ;
- Justifier d'une expérience professionnelle générale d'au moins quinze (15) ans, dont au moins huit (8) ans dans la passation des marchés au sein de projets financés par des partenaires techniques et financiers multilatéraux ou bilatéraux (BADEA, Fonds OPEP, BAD, Banque mondiale, FIDA ou similaires). une expérience antérieure au sein d'une UGP/UEP d'un des partenaires techniques et financiers du projet constitue un atout ;
- Avoir une bonne maîtrise des procédures d'acquisition de travaux, de biens, de services et de sélection de consultants des partenaires techniques et financiers internationaux ;
- Avoir une bonne connaissance du Code des marchés publics de la République de Guinée ;
- Maîtriser les outils informatiques de gestion des marchés et de planification (tableurs, logiciels de suivi des marchés) ;
- Avoir de bonnes capacités rédactionnelles, d'analyse et de négociation ;
- Faire preuve d'intégrité et d'une parfaite indépendance vis-à-vis des soumissionnaires et prestataires.

III. Responsabilités et principales tâches

- Elaborer et actualiser le Plan de Passation des Marchés (PPM) annuel du Projet ;
- Préparer les dossiers d'appel d'offres (DAO), demandes de propositions (DP) et autres documents de sollicitation, en liaison avec les responsables techniques concernés ;
- Organiser et coordonner le processus d'évaluation des offres et propositions, dans le respect des procédures applicables ;
- Assurer la préparation des demandes d'avis de non-objection à soumettre aux partenaires techniques et financiers et le suivi des correspondances y afférentes ;
- Assurer le suivi de l'exécution des contrats et marchés (délais, livraisons, réceptions) en liaison avec les responsables techniques ;
- Conseiller le Coordonnateur National, les responsables de composantes et les Chefs d'Antenne régionale sur les questions de passation des marchés ;
- Assurer le classement et l'archivage de la documentation relative aux marchés du Projet ;
- Contribuer au renforcement des capacités du personnel de l'UGP et des UEP en matière de passation des marchés ;
- Produire les rapports périodiques sur l'état d'exécution du PPM à l'attention du Coordonnateur National et des partenaires techniques et financiers.

IV. Résultats et rendements attendus

- Le Plan de Passation des Marchés est exécuté dans les délais et selon les procédures convenues avec les partenaires techniques et financiers;
- Les dossiers de passation des marchés sont conformes aux procédures et obtiennent les avis de non-objection sans retard significatif ;
- Les contrats sont exécutés sans litige majeur et dans le respect des délais contractuels définis ;
- Les rapports de suivi de la passation des marchés sont produits et transmis dans les délais requis.

V. Lieu d'affectation

Le poste est basé au Siège de l'UGP à Mamou. Le/la titulaire du poste doit se conformer aux instructions de mission émises par le Coordonnateur National de l'UGP et, le cas échéant, par le Responsable de l'UEP concernée.

VI. Conditions à remplir

- Être de nationalité guinéenne ou justifier d'un statut permettant l'exercice de la fonction en République de Guinée ;
- Jouir de ses droits civiques et présenter un casier judiciaire vierge (bulletin n°3 ou équivalent) ;

- Être disponible immédiatement et à temps plein pour la durée du contrat ;
- Être en bonne condition physique, mentale et disposé(e) à effectuer de fréquentes missions de terrain, y compris en zones rurales enclavées ;
- Ne pas être frappé(e) d'une incompatibilité, d'âge à la retraite ou d'un conflit d'intérêt avec les entreprises, bureaux d'études ou fournisseurs susceptibles de contracter avec le présent Projet;
- Avoir une bonne maîtrise du français, à l'oral comme à l'écrit et au moins une langue nationale, la connaissance de l'anglais et/ou de l'arabe constitue un atout ;
- Avoir une bonne maîtrise des outils informatiques courants (traitement de texte, tableur, messagerie électronique) ;
- Accepter que sa nomination, comme celle de l'ensemble du personnel de l'UGP et des UEP, soit soumise à l'approbation préalable des partenaires techniques et financiers du Projet (BADEA, FSD, Fonds OPEP), conformément à l'Accord de Prêt.

TERMES DE REFERENCE N° 004

Intitulé du poste : Chef (fe) s d'Antenne régionale (Responsables des Unités d'Exécution du Projet - UEP)

Quatre (4) postes de Chefs d'Antenne régionale sont à pourvoir, à raison d'un (01) poste par Unité d'Exécution du Projet (UEP), respectivement dans les localités de Boké, Kankan, Labé et Macenta.

Le contenu des présents Termes de Référence (TDRs), commun aux quatre postes, s'applique à chacune des localités précitées, seul le lieu d'affectation variant d'un poste à l'autre.

Rattachement hiérarchique : Coordonnateur National de l'UGP

Lieux d'affectation (4 postes distincts) :

- Siège de l'UEP de Boké ;
- Siège de l'UEP de Kankan ;
- Siège de l'UEP de Labé ;
- Siège de l'UEP de Macenta.

Nombre de postes : 04 (un par localité : Boké, Kankan, Macenta, Labé)

Nature du contrat : Contrat individuel de prestation de services, durée initiale d'un (01) an renouvelable

Projet : Projet de Développement Rural Intégré pour la Relance de l'Horticulture et Forages en Guinée, Phase II (PDRI-RHFG Phase 2)

I. Contexte, justification du Projet et intérêt du recrutement du poste

L'Accord de Prêt (Section 3.02) prévoit la création, au sein du Ministère de l'Agriculture, d'une Unité de Gestion du Projet (UGP) au niveau central et de quatre Unités d'Exécution du Projet (UEP) au niveau régional, rattachées à l'UGP et implantées respectivement à Kankan, Macenta, Boké et Labé. Chaque UEP doit être dirigée par un responsable, chargé de la mise en œuvre décentralisée des activités du Projet dans sa zone de couverture, en étroite coordination avec l'UGP.

Le recrutement des quatre Chefs d'Antenne régionale vise à assurer un ancrage territorial fort de la mise en œuvre du Projet, une réactivité opérationnelle de proximité auprès des bénéficiaires, des autorités locales et des prestataires, ainsi qu'un relais fiable entre le niveau régional et la coordination nationale.

II. Qualifications requises pour le poste

- Être titulaire d'un diplôme d'ingénieur (Bac+5 au moins) en Développement rural, Génie civil, Génie rural, Agronomie ou discipline équivalente, délivré par une école ou université reconnue ;
- Justifier d'une expérience professionnelle générale d'au moins quinze (15) ans, dont au moins dix (10) ans dans la gestion ou la coordination de projets de développement rural similaires ;

- Avoir une expérience avérée de management d'équipe pluridisciplinaire et de coordination d'activités multisectorielles (infrastructures, hydraulique, agriculture) ;
- Avoir une bonne connaissance de la région d'affectation (contexte socio-économique, acteurs locaux, autorités administratives et coutumières), qui constitue un atout ;
- Avoir une bonne maîtrise des procédures de gestion administrative, financière et de suivi-évaluation des projets financés par des partenaires techniques et financiers internationaux ;
- Avoir de bonnes capacités de communication, de négociation et de représentation institutionnelle ;
- Être disposé(e) à résider dans la localité d'affectation et à effectuer de fréquents déplacements sur le terrain, y compris en zones enclavées.

III. Responsabilités et principales tâches

- Assurer la coordination et la supervision de l'ensemble des activités du Projet mises en œuvre dans la région (infrastructures, hydraulique rurale, appui agricole) ;
- Représenter l'UGP au niveau régional auprès des autorités administratives, des collectivités locales, des bénéficiaires et des partenaires techniques ;
- Assurer le suivi de proximité des chantiers, prestataires et bureaux de contrôle intervenant dans la région, en liaison avec les ingénieurs de l'UGP ;
- Elaborer et exécuter le Plan de Travail et Budget Annuel (PTBA) régional de l'antenne, en cohérence avec le PTBA global du Projet ;
- Assurer la gestion administrative, financière et logistique quotidienne de l'antenne régionale ;
- Superviser le personnel affecté à l'antenne (chauffeurs, gardiens, personnel d'appui) ;
- Contribuer au dispositif de suivi-évaluation du Projet en assurant la collecte et la remontée des données de la région vers l'UGP ;
- Produire et transmettre à l'UGP les rapports périodiques d'activités de l'antenne régionale ;
- Alerter sans délai le Coordonnateur National de toute difficulté ou risque susceptible d'affecter l'exécution du Projet dans la région.

IV. Résultats et rendements attendus

- Le PTBA régional est exécuté dans les délais, la qualité et le budget prévus ;
- Les activités du Projet dans la région sont correctement coordonnées avec les parties prenantes locales ;
- Les rapports périodiques régionaux sont produits et transmis à l'UGP dans les délais requis ;
- La gestion administrative et financière de l'antenne est conforme aux procédures du Projet et exempte d'irrégularités majeures ;

- Les données de suivi-évaluation de la région sont fiables, actualisées et transmises régulièrement à l'UGP.

V. Lieu d'affectation

Chaque Chef d'Antenne régionale est affecté au siège de l'UEP de sa région, comme suit :

- Siège de l'UEP de Boké, avec déplacements fréquents dans les préfectures et sous-préfectures relevant de la zone de couverture de l'antenne de Boké ;
- Siège de l'UEP de Kankan, avec déplacements fréquents dans les préfectures et sous-préfectures relevant de la zone de couverture de l'antenne de Kankan ;
- Siège de l'UEP de Macenta, avec déplacements fréquents dans les préfectures et sous-préfectures relevant de la zone de couverture de l'antenne de Macenta.
- Siège de l'UEP de Labé, avec déplacements fréquents dans les préfectures et sous-préfectures relevant de la zone de couverture de l'antenne de Labé.

VI. Conditions à remplir

- Être de nationalité guinéenne ou justifier d'un statut permettant l'exercice de la fonction en République de Guinée ;
- Jouir de ses droits civiques et présenter un casier judiciaire vierge (bulletin n°3 ou équivalent) ;
- Être disponible immédiatement et à temps plein pour la durée du contrat ;
- Accepter de résider dans la localité d'affectation (Boké, Kankan, Macenta ou Labé, selon le poste) pendant toute la durée du contrat ;
- Être en bonne condition physique, mentale et disposé(e) à effectuer de fréquents déplacements de terrain, y compris en zones enclavées ;
- Ne pas être frappé(e) d'une incompatibilité, d'âge à la retraite ou d'un conflit d'intérêt avec les entreprises, bureaux d'études ou fournisseurs susceptibles de contracter avec le présent Projet;
- Avoir une bonne maîtrise du français, à l'oral comme à l'écrit et au moins une langue nationale; la connaissance de l'anglais et/ou de l'arabe constitue un atout ;
- Avoir une bonne maîtrise des outils informatiques courants (traitement de texte, tableur, messagerie électronique) ;
- Préciser, dans sa lettre de motivation, la ou les localité(s) d'affectation pour laquelle/lesquelles la candidature est présentée ;
- Accepter que sa nomination, comme celle de l'ensemble du personnel de l'UGP et des UEP, soit soumise à l'approbation préalable des partenaires techniques et financiers du Projet (BADEA, FSD, Fonds OPEP), conformément à l'Accord de Prêt.